



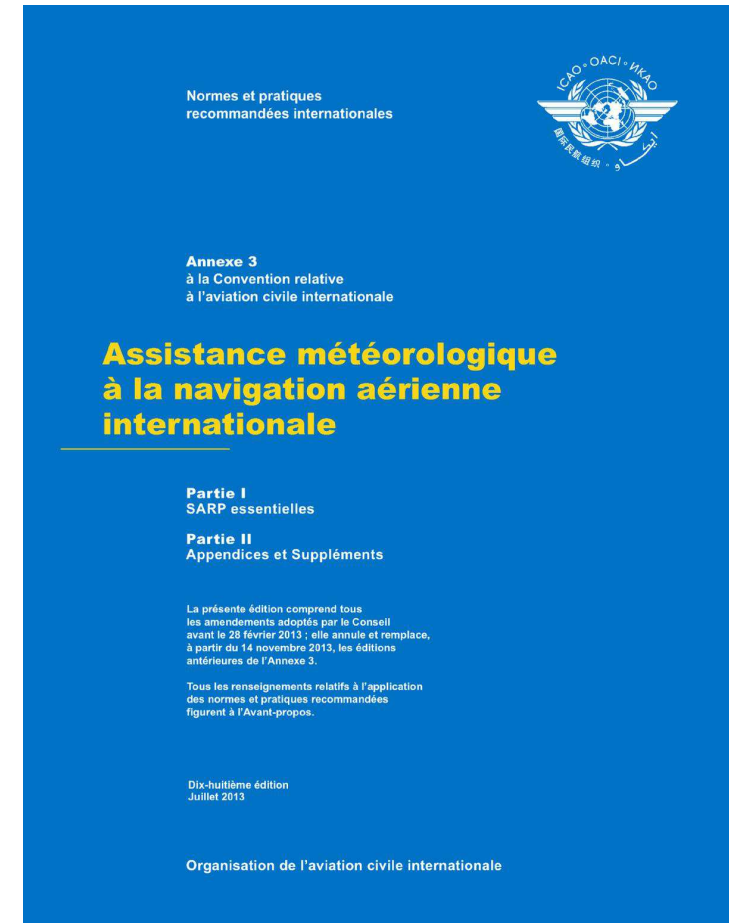
L'amendement 77 de l'Annexe 3 de l'OACI

D2I/Aéro
Jeudi 12 mai 2016

L'amendement 77 de l'Annexe 3 de l'OACI

- ❑ Approuvé par le Conseil de l'OACI le 22 février 2016
- ❑ Prendra effet au 11 juillet 2016
- ❑ Sera intégré à la nouvelle édition (19^{ème}) de l'Annexe 3 qui sera publiée en juillet 2016

- ❑ Applicable au 10 novembre 2016 (sauf pour la partie B relative à l'état des pistes qui sera applicable au 5 novembre 2020)



Principales nouveautés: définitions

❑ Introduction de la définition de Centre de Veille Météorologique (CVM):

« Centre désigné pour fournir des renseignements concernant l'occurrence effective ou prévue de phénomènes météorologiques en route spécifiés et d'autres phénomènes touchant l'atmosphère qui peuvent affecter la sécurité de l'exploitation aérienne dans sa zone de responsabilité spécifiée »

❑ Introduction de la définition d'Observatoire volcanologique national

« Observatoire volcanologique désigné par accord régional de navigation aérienne pour surveiller les volcans actifs ou potentiellement actifs situés sur le territoire de l'État correspondant et fournir des renseignements sur l'activité volcanique aux centres de contrôle régional/d'information de vol, de veille météorologique et d'avis de cendres volcaniques auxquels il est associé »

Principales nouveautés: cendres volcaniques

- ❑ Il est demandé aux VAAC d'utiliser, en cas d'éruption volcanique, pour le suivi des cendres, non seulement les données pertinentes des satellites mais aussi « **les données sol et bord pertinentes** », **issues par exemple des radars météorologiques Doppler, des télémètres et des lidars.**

Les lidars aérosols sont en cours d'installation et les prévisionnistes du VAAC Toulouse ont été formés à l'utilisation de leurs données

Principales nouveautés: observation (1)

- ❑ Dans les messages d'observation complètement automatique, **il est recommandé de ne pas utiliser l'abréviation SH (averses)** pour caractériser une précipitation si on ne dispose pas d'une méthode permettant d'identifier les nuages convectifs

En France, on dispose de la méthode MACMA pour identifier les nuages convectifs sur la plupart des aérodromes

- ❑ Dans les METAR, **le renseignement de l'information « Etat des pistes » est supprimé**

L'information « Etat des pistes » sera communiquée par d'autres voies selon une méthode harmonisée à l'échelle mondiale

Cette disposition est applicable pour l'OACI à partir du 5 novembre 2020

Principales nouveautés: observation (2)

❑ **Le positionnement des télémètres est assoupli.**

Ils doivent être placés à des endroits permettant d'obtenir des indications représentatives des conditions au-dessus du seuil de la piste d'atterrissage , à moins de 1200m avant le seuil.

Plus de référence à la radioborne intermédiaire ni à la distance 900/1200m du seuil de piste

Principales nouveautés: Prévisions aux points de grille des CMPZ

- ❑ Ajout de prévisions aux points de grille sur la vent, la température et l'altitude géopotentielle aux **FL 80 (750 hPa), 210 (450 hPa) et 480 (125 hPa)**
- ❑ Ajout de prévisions aux points de grille sur l'humidité au **FL 80 (750 hPa)**

⇒ *Seront disponibles sur Aéroweb*

- ❑ Mention dans les renseignements à fournir aux équipages, des prévisions aux points de grille relatives **aux CB, au givrage et à la turbulence**

⇒ *Déjà disponibles sur Aéroweb*

Principales nouveautés: SIGMET et MAA

- ❑ **SIGMET** : quelques évolutions de codage pour permettre en particulier de renseigner la position prévue des phénomènes en fin de validité du SIGMET

- ❑ **MAA**: les MAA « tsunami » ne seront plus à produire pour les aéroports pris en compte dans un plan national de sécurité publique en cas de tsunami

Principales nouveautés: diffusion des données OPMET

- ❑ **METAR, TAF, SPECI, SIGMET** : ils devront être diffusés dans un format numérique (XML/GML), en plus d'être diffusés au format actuel, par tous les Etats et non plus seulement dans le cadre d'accords bilatéraux par ceux en mesure de le faire.

La recommandation qui était optionnelle auparavant devient plus stricte

- ❑ **VAA, TCA, AIRMET** : ces messages devront aussi être diffusés dans un format numérique (XML/GML), en plus d'être diffusés dans le langage clair abrégé actuel

Il s'agit d'une recommandation nouvelle

Conclusion

- ❑ **L'évolution majeure de cet amendement est la recommandation de diffuser tous les messages OPMET au format numérique**
- ❑ **Les autres évolutions sont assez mineures**
- ❑ **Météo-France met à jour ses outils et systèmes concernés par les nouveautés, en particulier par le transcodage au format XML (d'autant plus important que la FRANCE a les responsabilités de ROC et de BD-OPMET en région EUR/OACI)**
- ❑ **Une nouvelle édition du Guide Aviation est en préparation**